BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CRIMOLOIS

L'USAGER DOIT S'ASSURER DE L'ÉTAT DU DOCUMENT EMPRUNTÉ

AVANT SON ENREGISTREMENT

À LA BANQUE DE PRÊT

et signaler toute anomalie.

TOUT OUVRAGE RENDU ENDOMMAGÉ DEVRA ÊTRE

REMPLACÉ PAR SON EMPRUNTEUR.